

Le maïs semence

Depuis de nombreuses années, au mois de juillet, une activité bien particulière règne aux abords des champs de maïs aux environs de la Centrale, dans les plaines de Faverges et de Malville.

Tôt le matin, une armada de vélos, de mobylettes, de voitures se rend à différents points de rencontre situés dans des champs cultivés. Il s'agit de culture de maïs et plus précisément de **maïs semence**. C'est en 1989, sous l'égide de la Coopérative Dauphinoise Agricole dont le siège est à Vienne, que Martial PERRAUDIN cultive en premier le maïs semence.

En 1991, Jean-François ARNAUD et Yves FRANÇOIS se joignent à lui et étendent la surface cultivée, puis Christian MELLET et Jean-Yves COLLOMB rejoignent le groupe.

Aujourd'hui, **130** hectares sont ainsi ensemencés.

Cette culture spécifique doit être suivie :

- **par des agriculteurs sérieux** : il faut assurer une préparation du sol impeccable, trois semis différents pour une seule variété (sur la région six variétés de maïs sont cultivées), des semis à plusieurs époques afin de décaler les floraisons, un arrosage intensif en période estivale,

- **par des ingénieurs agronomes qualifiés** : délégués par la Coopérative Agricole Dauphinoise, ils doivent surveiller les maladies, prévoir la période de castrage et conseiller techniquement,

- **un matériel adapté** : **trois castreuses** qui permettent de couper le haut de la fleur mâle en cas de floraison trop rapide. Ce matériel appartient à la CUMA dont les cinq agriculteurs cités plus haut font partie.

Une station de triage de semence située à Beaurepaire possède un dispositif spécial pour trier, égrener, et sécher **le maïs ramassé en épis** contrairement au maïs consommation qui lui est récolté en grain,

- **une main d'œuvre adéquate**: il s'agit pour la plupart des jeunes de la région et plus particulièrement de notre commune, de par la volonté des employeurs qui préfèrent

favoriser l'emploi dans nos divers hameaux.

Ils peuvent être embauchés à partir de 15 ans, filles ou garçons. Il faut faire preuve d'une bonne résistance physique (un rang de maïs peut atteindre 450m et contenir 3000 plants à castrer dans la matinée et on travaille parfois sous la pluie), de beaucoup de sérieux (les fleurs mâles doivent être enlevées sans exception), et d'une grande disponibilité durant le mois de juillet.

En contrepartie, il s'agit d'un travail sain, en plein air, qui ne dure souvent que la matinée de 6h à 12h. Une rémunération selon le SMIC en vigueur est proposée et des fiches de paye sont régulièrement gérées par le groupement d'employeurs.



Beaucoup de travail, de matériel, d'exigences et de soins pour une culture, qui ne rendra que 45 quintaux à l'hectare, contrairement au maïs consommation qui peut en produire 110. Mais, contrairement au blé qui n'a pas de modification de rendement si on le sème à nouveau, le maïs subit une baisse substantielle. En effet, si la partie femelle du maïs (**le cône** qui contient les graines) est fécondée par la partie mâle (**la panicule** située au sommet de la tige), la production de grains diminue de 60% lors de la récolte suivante. **L'objectif du maïs semence est donc d'éviter cette auto-fécondation**, pour obtenir des récoltes de rendement identique sinon supérieur. Cela revient à arracher la fleur mâle du haut de la tige pour ne laisser que la partie femelle qui sera ainsi fécondée par les fleurs mâles d'une autre variété issue des rangs latéraux.

De cette manipulation découlent **plusieurs opérations**, d'où l'emploi de **100** personnes au plus fort de la floraison.

Tout d'abord **l'épuration**, arrachage des plants trop petits. Puis vient le **castrage**, la fleur est retirée au moment de son épanouissement, pas trop tôt pour éviter toute souffrance du plant, mais pas trop tard non plus, pour supprimer la pollinisation. Le laps de temps pour cette opération est très court de 12 à 48 h selon les conditions climatiques.

La machine à castrer qui ne coupe que le sommet de la plante permet de faire gagner quelques heures aux **cinq** équipes de castreurs formées chacune de **18** personnes. A



chaque membre est dévolue une rangée, où, plante par plante, il retire la fleur mâle. Le taux d'omission est de 0,5 pour 1000.

Une planche, soit 4 rangs, peut être déclassée lors des contrôles si trop d'oublis sont constatés.

Une culture spécifique, un travail particulier pour des employés dont la moyenne d'âge ne dépasse pas 17 ans et dont la masse salariale correspond à 3 emplois annuels à plein temps sur notre commune.

Une démarche d'exploitation originale, la préparation du sol se fait individuellement, le semis et la castration sont coopératifs, la récolte puis le gain redeviennent personnels selon le contrat de production que chaque agriculteur a passé avec la coopérative agricole.

Sur notre commune, l'agriculture est dynamique de par sa gestion et ses regroupements d'agriculteurs qui facilitent l'achat de matériels nouveaux et performants.

Elle est aussi innovante dans le choix des cultures, le maïs semence n'étant qu'une extension de la palette qui se compose aussi de cultures plus traditionnelles de céréales dont une partie est cultivée en agriculture biologique avec un atelier légumes (Jardin d'Arche).

